

ACTIVITES



Le CCAS vous envoie plusieurs informations dans l'année

dans votre boîte aux lettres sur des activités, ateliers, sorties, spectacles, visites... avec ou sans participation

financière.

Actions intergénérationnelles afin de renforcer le lien social sur la commune.

PARTENARIATS

Bip Pop : connecte ceux qui ont besoin d'un coup de main, avec ceux qui sont disponibles pour les aider. C'est à la carte, sûr, convivial. Différentes interventions sont possibles :



- Visite de courtoisie
- Accompagnement aux événements
- Accompagnement aux courses
- Accompagnement à la RPA ou au club des seniors
- Accompagnement à la balade
- Accompagnement à la promenade du chien
- Aide aux formalités administratives
- Lecture à haute voix

Il suffit de se connecter pour trouver une solution ou se proposer.

Vous pouvez télécharger l'application sur votre smartphone ou tablette ou bien contacter le CCAS.

Culture du cœur : le CCAS souhaite renforcer l'accès à la culture pour tous, afin de faciliter le partage de moments agréables, de consolider les liens familiaux et de préserver le lien social.

Culture du cœur permet à tout public d'accéder gratuitement à des sorties culturelles, sportives et pratiques artistiques via le site internet « culture du cœur ».



Pour plus d'informations, contacter le CCAS.

CULTURES
DU CŒUR

CONTACTS



Pour contacter le CCAS :

01.34.47.34.35 / 01.34.47.31.89 /
01.34.47.31.97

Horaires :

Lundi, Jeudi et Mercredi :

9h à 12h / 13h30 à 17h

Mardi et Vendredi :

9h à 12h



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOUVRES



VOUS

ECOUTE

CONSEILLE

ACCOMPAGNE

Le C.C.A.S.

Établissement public communal géré par un Conseil d'Administration, le CCAS de Louvres est un véritable moteur de la solidarité communale.

Il met en place la politique sociale de la commune et anime une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques, privées et les associations.

Il a pour but de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser la cohésion sociale et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population. Lieu d'échanges qui permet de favoriser les rencontres et de rompre l'isolement.

Structure de proximité pour la population, le CCAS intervient dans les champs du social et de l'animation en proposant une palette de services adaptés et accessibles au plus grand nombre.

Selon ses compétences, le CCAS accueille, informe, instruit ou oriente les Lupariens et Lupariennes notamment dans les domaines de l'aide sociale, du maintien à domicile et du logement.

Le Conseil d'Administration est composé d'Elus municipaux et de représentants d'associations investis dans le champ social nommés par le Maire.

Le Maire,
Président du CCAS,



Jean-Marie FOSSIER



AIDE SOCIALE

Le CCAS vous accueille et vous apporte conseil et soutien pour obtenir diverses prestations d'aide sociale.

LES MISSIONS LÉGALES

Elles sont obligatoires et communes à tous les CCAS. Le CCAS instruit et transmet pour décision à l'autorité compétente (Conseil Départemental, Maison Départementale des Personnes Handicapées -MDPH-, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) les dossiers de prise en charge :

- d'aide à domicile ;
- d'aide sociale ;
- d'obligation alimentaire
- de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ;
- de la domiciliation administrative.

LES MISSIONS FACULTATIVES

Le CCAS met en œuvre la politique sociale déterminée par les Élus locaux en accordant des aides exceptionnelles (secours exceptionnel, aide alimentaire, à l'hygiène...).

Après évaluation des services sociaux (Unités territoriales d'action sociale -UTAS- CAF...), le CCAS peut accorder, après délibération d'une commission, des aides financières sur divers domaines d'interventions (logement, insertion professionnelle, santé, enfance et famille...)

OUTRE CES MISSIONS, LE CCAS :

- aide à constituer les dossiers administratifs, oriente dans les démarches et informe sur tous les autres dispositifs du secteur social (le revenu de solidarité active, l'allocation adulte handicapé, l'allocation personnalisée d'autonomie, CMU, carte améthyste,...) ;
- conseille et oriente dans les démarches d'accès, de retour ou de maintien à l'emploi ;
- propose une aide individualisée à la gestion du budget familial dans le cadre de l'action éducative budgétaire
- assure une veille sanitaire et sociale des personnes isolées en relation avec les professionnels concernés (plan canicule, plan grand froid).

PÔLE HANDICAP

Point d'accueil et d'information. Constitution dossier MDPH. Le CCAS souhaite soutenir une politique en faveur de l'accessibilité et aide à l'information des personnes porteuses de handicap

MAINTIEN A DOMICILE ET AIDE A LA PERSONNE

Le CCAS développe des services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou temporairement dans l'incapacité d'accomplir les actes de la vie courante. Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier :

- du portage de repas à domicile
- de la téléassistance, service d'alerte à distance.

LE LOGEMENT SOCIAL

Bureau enregistreur des demandes de logement (sans pouvoir d'attribution).

SENIORS

En charge de la mise en œuvre des actions en faveur des plus de 70 ans, le CCAS propose des actions permettant de répondre au mieux à leurs besoins et dans un objectif de favoriser le lien social. Il doit permettre le repérage des besoins sur la commune et la mise en place de nouvelles actions.

Il gère des animations spécifiques et des rencontres.

- Repas et colis de fin d'année : Destinés aux personnes ayant 70 ans dans l'année en cours et un an de résidence sur la commune. Un colis de fin d'année est distribué par les Elus Lupariens à tous les séniors concernés connus du CCAS.



- Séjours : Chaque année, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France organise deux séjours d'une semaine chacun dans des régions de France avec un programme d'activités et de sorties. L'un au printemps, l'autre en automne. Ils sont réservés aux retraités du territoire.
- le dispositif national du plan canicule : recensement en prévision du plan canicule des personnes âgées ou handicapées, isolées, fragiles, dépendantes vivant seules à leur domicile et qui sont susceptibles de nécessiter l'intervention d'une aide ou de secours en cas de déclenchement par le préfet du plan d'alerte « canicule ».

Il conseille et oriente dans diverses démarches.